



N° 1538-2014/ARR/DJA/SRA

Date du : 02/10/14

Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : Modification de l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud.

PJ : un projet d'arrêté

L'arrêté du 16 mai 2014 mentionné en objet doit être modifié afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles de la direction de l'environnement.

Pour ce qui concerne la direction de l'environnement, la délibération n° 5-2014/APS du 5 avril 2014 a créé deux services : le service de la nature, de la chasse et de la faune sauvage et le service de l'évaluation environnementale en lieu et place du service de la conservation de la biodiversité, toujours placé sous l'autorité de monsieur Emmanuel COUTURES.

Madame Caroline GROSEIL est nommée chef du service de la nature, de la chasse et de la faune sauvage, par intérim, par arrêté n° 2267-2014/ARR/DRH/FW du 28 août 2014.

Le champ de la délégation de signature accordée à madame Caroline GROSEIL lui permet de signer tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service et en cas d'absence et d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe.

La délégation de signature confiée à monsieur Emmanuel COUTURES est actualisée pour ce qui concerne le service de l'évaluation environnementale.

Enfin, messieurs Roger KERJOUAN et Christophe OBLED ayant été nommés respectivement, secrétaire général et secrétaire général adjoint en titre, les articles 1 et 3 de l'arrêté modifié du 16 mai 2014 sont dès lors actualisés.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.